

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de l'Hérault
Canton de Gignac



Enquête Publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la Commune de VENDÉMIAN

Le public est informé que, par arrêté municipal en date du 06/11/2019, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique se déroulera pendant un période de 33 jours consécutifs, du 09 décembre 2019 au 10 janvier 2020 inclus.

L'enquête publique se tiendra à la Mairie de VENDÉMIAN, 4 place de la Mairie 34230 VENDEMIAN.

Le PLU est un document de planification urbaine qui détermine les zones constructibles et les normes qui les régissent, les sites plus propices à l'habitat, aux activités économiques et les zones de protection des espaces naturels ou agricoles. Pour tout projet d'urbanisme (construction, rénovation, extension...), il est nécessaire de consulter le Plan Local d'Urbanisme pour savoir quelles sont les règles en vigueur sur la zone concernée par le projet.

Les caractéristiques principales du projet d'élaboration du PLU de Vendémian sont les suivantes :

- Maintenir une progression démographique modérée en accord avec les documents d'urbanisme supra communaux et l'évolution de la démographie locale attendue ;
- Promouvoir l'animation et la vie du village en développant les activités et les manifestations qui s'y tiennent ;
- Optimiser la forme urbaine et développer l'urbanisme au plus près de cœur du village en tenant compte des risques et des contraintes des réseaux / assurer à terme la possibilité d'une urbanisation d'une parcelle communale au nord du village ;

- Maintenir et encourager la vocation agricole de la commune tout en encadrant les projets des exploitants – protéger et pérenniser l'activité agricole au travers du PAEN de la Rouvière (en lien avec les Commune de Bélarga, Le Pouget, Plaissan et Puilacher) / autoriser les projets d'irrigation aptes à pérenniser les activités agricoles ;
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti, paysager et environnemental de la Commune.

Le responsable local du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur David CABLAT, Maire de VENDÉMIAN.

A été désigné par le Président du Tribunal Administratif de MONTPELLIER, Monsieur André TRABAUD, ingénieur physicien retraité, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à en mairie de VENDÉMIAN et pourront être consultés aux horaires d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h sous réserve de modifications exceptionnelles dues aux vacances scolaires ou autre signalées à l'entrée de la Mairie).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier PLU et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie (Mairie de VENDÉMIAN, 4 place de la Mairie 34230 VENDEMIAN) ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@vendemian.fr.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la mairie de VENDÉMIAN, 4 place de la Mairie 34230 VENDEMIAN) aux dates et horaires suivants :

- Lundi 9 décembre 2019 de 9h à 12h ;
- Mercredi 18 décembre 2019 de 14h à 17h ;
- Vendredi 10 janvier 2020 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la Mairie. Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet : <http://www.vendemian.fr/> . Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.